

Agri-investissement et stimulation de l'industrie agricole

Résumé

Éliminer les obstacles à l'investissement proactif des fonds versés par les producteurs aux comptes Agri-investissement et rendre disponible un montant potentiel de 800 millions de dollars d'investissement appartenant aux agriculteurs

Les producteurs canadiens continuent d'accorder beaucoup de valeur au programme Agri-investissement comme source de financement pour gérer les petites baisses de revenu, mais les fonds des producteurs demeurent sous-utilisés en ce qui concerne la deuxième intention du programme, « accorde[r] un soutien pour des investissements qui permettent d'atténuer les risques ou d'améliorer le revenu du marché ».

À l'heure actuelle, les producteurs qui ont déposé de l'argent net d'impôt dans leur compte ne peuvent retirer cet argent à moins de retirer d'abord la contribution imposable du gouvernement. Cependant, de nombreux agriculteurs, surtout les jeunes agriculteurs, aimeraient pouvoir utiliser une partie de leurs fonds pour investir de manière proactive dans le secteur et maximiser les recettes futures. Par conséquent, le Farmers of North America Strategic Agriculture Institute (FNA-STAG) recommande qu'un changement soit apporté au programme pour que l'investissement proactif dans des projets préapprouvés permette aux titulaires de compte de retirer de l'argent du Fonds 1 sans retirer d'argent du Fonds 2.

Stimulation de l'investissement grâce au programme Agri-investissement

- Le volet Agri-investissement des programmes de gestion des risques de l'entreprise du gouvernement vise à aider les agriculteurs en période de crise du revenu et à maximiser les recettes futures grâce à l'utilisation de ses fonds.
- Les comptes Agri-investissement connaissent une croissance. L'objectif du « fonds pour les mauvais jours » est donc atteint.
- Les comptes Agri-investissement se composent du Fonds 1, soit la contribution nette d'impôt de l'agriculteur (non imposable au moment d'un retrait), et du Fonds 2, soit la contribution du gouvernement qui est imposable au moment d'un retrait.
- Les règles actuelles prévoient que les fonds imposables du Fonds 2 doivent être retirés avant que les agriculteurs aient accès aux fonds non imposables du Fonds 1.
- Par conséquent, si les agriculteurs se situent dans une tranche d'imposition trop élevée, ils ne retireront pas d'argent du Fonds 2 et, en conséquence, n'auront pas accès au Fonds 1. Ce pourrait être le cas à l'heure actuelle, en particulier dans l'industrie des céréales et des oléagineux, comme cette industrie connaît depuis plusieurs années des prix élevés.
- Le récent succès de l'industrie céréalière donne à penser que ce serait aussi un bon moment pour les agriculteurs d'utiliser les fonds de leur compte Agri-investissement en vue d'investir afin de maximiser les recettes futures, mais on ne les encourage pas à le faire parce qu'ils doivent payer de l'impôt sur les fonds retirés du Fonds 2 avant d'avoir accès au Fonds 1.

- Pour atteindre les deux objectifs du programme, nous aimerions que le gouvernement fédéral annonce un changement des règles du programme Agri-investissement qui stimulera l'investissement en agriculture.
- Le changement devrait être « que les agriculteurs aient accès à l'argent du Fonds 1, s'ils investissent dans un projet admissible, sans devoir d'abord retirer l'argent du Fonds 2 ».
- Cette mesure permettrait de garder intact le Fonds 2 en prévision des mauvais jours et aiderait les agriculteurs à tenter de maximiser les recettes futures au moyen du Fonds 1, les deux objectifs du volet Agri-investissement.
- Nous sommes d'avis que, si le gouvernement fédéral faisait preuve de leadership, les gouvernements provinciaux consentiraient au changement des règles, car ils se sont montrés intéressés au changement et ont reconnu l'avantage d'une telle mesure.
- Cette mesure donnerait aux agriculteurs canadiens accès à plus de 800 millions de dollars. Elle offre la possibilité d'une stimulation importante en agriculture.
- Les critères d'admissibilité des projets seraient déterminés par les fonctionnaires du gouvernement de même que par l'industrie, lesquels n'appuieraient cependant pas les projets.
- Les critères pourraient comprendre une étude de faisabilité exhaustive et concluante, un nombre minimal d'agriculteurs participant au projet, des dépenses minimales en capital, etc.
- Les agriculteurs seraient eux-mêmes responsables de la décision d'investir ou non.
- Les projets pourraient comprendre, sans toutefois s'y limiter, des sites de chargement de wagons des producteurs, des lignes ferroviaires sur courtes distances, la fabrication d'engrais, les projets en aval à valeur ajoutée, etc.

CONTEXTE

Le volet supérieur Agri-investissement de 15 % de la série de programmes de gestion des risques de l'entreprise a été créé à l'époque du ministre Chuck Strahl, en 2007, après que l'industrie n'ait cessé de réclamer un financement plus stable et exprimé le souhait de retourner à une composante de type compte de stabilisation du revenu net pour la gestion des risques de l'entreprise. La création du volet Agri-investissement était accompagnée d'un « coup de pouce » de 600 millions de dollars formé exclusivement de fonds fédéraux.

En plus d'établir un financement plus stable dans la tranche supérieure, qui se caractérise par une grande variabilité, on a ensuite pensé que ce fonds pourrait être encore plus utile s'il encourageait les agriculteurs à l'utiliser pour investir dans leurs activités, si c'était là leur souhait. Il en découle le nom, Agri-investissement, et l'ajout de ce qui suit à la définition du programme : « et/ou investir afin de réduire les pertes de revenu futures ou de maximiser les revenus futurs ».

Pour que le programme Agri-investissement soit efficace, il doit être utilisé, et une partie de la solution à son utilisation réside dans l'offre aux agriculteurs d'un incitatif pour l'utiliser et concrétiser des investissements valables qui « maximiseront les profits futurs », en plus de l'assurance qu'il n'y a pas d'obstacle à l'utilisation d'au moins une partie des fonds pour investir en vue de maximiser les recettes futures. Il faut tenir compte du fait que, lorsque les agriculteurs peuvent le plus se permettre d'utiliser une partie de leur argent pour faire des investissements, ils se situent dans une tranche d'imposition plus élevée qui les décourage de retirer des fonds imposables du Fonds 2 pour pouvoir accéder au Fonds 1.

DÉTAILS RELIÉS AU PROGRAMME

Le fonds Agri-investissement comporte deux volets : le Fonds 1 contient l'argent « net d'impôt » que l'agriculteur a versé et le Fonds 2 renferme l'argent avant impôt versé en contrepartie par les deux ordres de gouvernement.

À l'heure actuelle, le solde total des comptes Agri-investissement s'élève à environ 1,9 milliard de dollars, dont 880 millions de dollars sont issus du Fonds 1.

Le Fonds 1 et le Fonds 2 ne sont reliés à aucun élément déclencheur, et les fonds peuvent en être retirés en tout temps ou peuvent demeurer dans le compte, selon la décision personnelle de l'agriculteur. La seule exigence est que, lorsque le titulaire d'un compte décide de retirer de l'argent, le Fonds 2, qui renferme la contribution imposable du gouvernement, doit d'abord être utilisé avant que l'accès soit donné au Fonds 1.

En conséquence, les agriculteurs ont tendance à garder leur argent dans leur compte au cours d'une année d'imposition donnée, généralement une année pour laquelle des fonds de protection du revenu ne sont pas nécessaires, et à attendre une année pour laquelle ils ont désespérément besoin d'une injection d'argent. Il s'agit aussi fort probablement d'une année pour laquelle l'agriculteur ne se situe pas dans une tranche d'imposition très élevée. Cette stratégie permet aux agriculteurs de maximiser les avantages des contributions du gouvernement et atteint l'un des deux objectifs du programme : utiliser les fonds pour tenter de compenser les pertes de revenu. C'est également la raison pour laquelle les comptes tendent à croître. Comme on ne peut accéder au Fonds 1 avant que le Fonds 2 soit épuisé, la stratégie d'évitement fiscal d'un agriculteur à l'égard des retraits dans le Fonds 2 entraînera la poursuite de la croissance des deux fonds.

Investissement et stimulation

Il est bien connu que l'industrie agricole lutte depuis longtemps pour sortir de la gestion des crises et que les programmes de gestion des risques de l'entreprise n'ont jamais réussi à atteindre ce but. Il est également clair que l'industrie a un énorme potentiel, et les participants de l'industrie continuent de le démontrer grâce à des investissements accrus, dans la mesure du possible. Il est aussi incontestable que des investissements proactifs et stratégiques dans l'industrie représentent un outil important qui offre un effet stimulant et engendre le dynamisme et la rentabilité, des facteurs importants pour aider les agriculteurs à s'adapter aux changements qui ne peuvent jamais être remplacés par les filets de sécurité gouvernementaux. La définition d'Agri-investissement y fait allusion, tel qu'il est mentionné ci-dessus lorsqu'elle énonce « ...et/ou investir afin de réduire les pertes de revenu futures ou de maximiser les revenus futurs ».

Par conséquent, nous proposons que les gouvernements encouragent les agriculteurs à investir dans l'industrie par l'entremise de projets stratégiques qui procurent des avantages collectifs importants aux producteurs primaires et ainsi à maximiser les profits, ce qui permettrait d'atteindre le deuxième objectif du programme. Nous proposons qu'ils le fassent en créant un incitatif, ou à tout le moins en éliminant les obstacles, pour permettre aux agriculteurs d'utiliser leurs fonds Agri-investissement à cette fin.

Si un agriculteur décide d'investir dans un projet qui a été approuvé par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) (critères à déterminer), cet agriculteur pourra faire des retraits directs à partir du Fonds 1 pour investir dans ce projet sans avoir à retirer de l'argent du

Fonds 2. AAC examinerait et approuverait les projets comme étant admissibles à l'utilisation des fonds du programme Agri-investissement, que les promoteurs de projet pourraient utiliser pour promouvoir l'investissement des agriculteurs. Tous les efforts doivent être déployés pour limiter au minimum l'administration.

Cette mesure donnerait aux agriculteurs canadiens un accès non imposable immédiat à plus de 800 millions de dollars. Même en épuisant le Fonds 1, les agriculteurs seraient tout de même en mesure de garder le Fonds 2 comme filet de sécurité et de conserver 1 milliard de dollars à cette fin dans tout le Canada. Évidemment, les agriculteurs continueront d'avoir la possibilité de laisser l'argent dans leur compte en cas de besoin « pour les mauvais jours » ou de retirer des fonds afin d'accroître les liquidités conformément aux règles fiscales en vigueur.

Comme les règles fiscales se rapportant aux retraits effectués à partir du Fonds 2 demeureront les mêmes, il n'y a pas de perte de recettes fiscales connexe. Compte tenu des liquidités accrues dans les comptes, il en découlera pour l'industrie un investissement proactif positif, et la maximisation du revenu futur entraînera une augmentation des recettes fiscales dans l'avenir.

Pour beaucoup de gens qui œuvrent en agriculture, cette mesure offrira une source d'investissements importante aux secteurs industriels qui s'adaptent aux nouveaux cadres politique et réglementaire ainsi qu'à l'environnement concurrentiel. Que ce soit le secteur des viandes qui nécessite une transformation à valeur ajoutée, l'industrie horticole qui réagisse aux problèmes de concurrence ou l'industrie céréalière de l'Ouest qui s'adapte à un nouveau cadre politique, il n'y a pas de limite aux possibilités d'investissement. Celles-ci pourraient comprendre, sans toutefois s'y limiter, davantage de lignes ferroviaires sur courtes distances, de sites de chargement de wagons des producteurs, de fabrication d'engrais, de silos terminaux de l'intérieur et de traitement en aval à valeur ajoutée.

Par exemple, on a beaucoup parlé des défis que doivent relever les agriculteurs dans la manutention, le transport et la commercialisation du grain avec la fusion des sociétés céréalières, les effets du monopole ferroviaire et l'investissement de capitaux qui peut s'avérer nécessaire pour que les agriculteurs continuent à relever ces défis.

La nécessité de mener davantage de recherche sur la production en conférant au secteur primaire les droits de propriété constitue un autre exemple. Ceci mettrait les agriculteurs en meilleure position pour investir dans la recherche sans devoir s'en remettre à la propriété du secteur privé.

Le changement que nous proposons aux règles crée une possibilité accrue que 800 millions de dollars supplémentaires soient investis dans les provinces des Prairies et dans tout le Canada sans aucune incidence sur les finances publiques et sans compromettre l'intégrité du volet Agri-investissement et sa capacité à pallier la diminution des revenus.

Toutefois, ce changement engendrerait un énorme bénéfice politique, en ce sens que les agriculteurs utiliseraient une partie de leurs fonds de protection du revenu pour investir dans l'industrie plutôt que de laisser les fonds dormir dans leur compte et de laisser les soldes croître. Il créerait très certainement aussi un incitatif pour les jeunes agriculteurs qui ne veulent pas accéder aux fonds Agri-investissement pour encourager l'expansion au sein de l'industrie.

CONCLUSION

La création d'un incitatif en vue d'un investissement proactif des fonds Agri-investissement présente des avantages pour les agriculteurs, l'industrie agricole en général et les gouvernements.

Pour les producteurs, cette mesure crée une nouvelle possibilité de maximiser le revenu futur et de sortir de la gestion des crises. Elle leur permet de gérer une partie de leurs fonds de protection du revenu en fonction de leurs propres finances et les encourage à les utiliser pour faire des investissements stratégiques. Il s'agit d'un rajustement grandement nécessaire pour un volet de gestion des risques de l'entreprise trop souvent désigné comme un fonds de retraite. Cette mesure engendrerait l'investissement de capitaux par les agriculteurs dans un secteur qui doit souvent rivaliser avec les fonds d'investissement beaucoup plus importants du secteur privé pour renforcer son pouvoir.

Pour l'industrie agricole en général, cette mesure génère une stimulation grandement nécessaire des investissements, permettant aux agriculteurs de montrer leur enthousiasme et leur confiance à l'égard de l'industrie en faisant des investissements judicieux.

Pour les gouvernements, elle témoigne d'une sensibilité et d'une solution à la nécessité de stimuler les investissements positifs en agriculture. Compte tenu du facteur de multiplication au plan de l'investissement agricole et des recettes, l'effet positif des investissements des agriculteurs en vue de maximiser les profits futurs est incontestable. Cette proposition offrirait aussi une solution au risque de sous-utilisation éventuelle du programme Agri-investissement par les agriculteurs. Elle accroît considérablement le caractère mesurable du programme quant aux répercussions économiques globales sur le secteur et réduit davantage le risque de perdre le programme pour les mêmes raisons que ce qui a engendré la perte du compte de stabilisation du revenu net.

L'institut FNA-STAG est un institut à but non lucratif qui collabore avec d'autres organismes en vue d'améliorer les politiques et la réglementation agricoles qui ont une incidence directe sur la rentabilité des exploitations agricoles. Son organisation mère, Farmers of North America (FNA), est une alliance nationale d'agriculteurs, un fournisseur de solutions au secteur privé qui négocie des prix des intrants plus bas et élabore des programmes à l'intention des membres agriculteurs en vue de maximiser leur rentabilité.